



LIONS INTERNATIONAL DISTRICT MULTIPLE 103 FRANCE
COMMISSION NATIONALE HUMANISME, JEUNESSE ET FRANCOPHONIE
CONCOURS NATIONAL ET EUROPEEN DE MUSIQUE LIONS
PRIX THOMAS KUTI 2026-2027

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Esprit

Le concours est strictement réservé aux étudiants des Conservatoires et des Écoles de Musique **à l'exclusion des professionnels.**

Article 2 – Choix de l'instrument

L'instrument retenu pour l'année 2027 est le Violon.

Article 3 – Conditions de participation

Le Grand Prix national de Musique Lions est strictement réservé aux étudiants en musique, de nationalité française et résident en France métropolitaine depuis plus de cinq ans au 31 décembre 2026, **sous réserve d'être âgés de moins de 23 ans au 31 décembre 2026.**

Tout candidat à ce Prix, ne peut se présenter que dans un seul District, sans pouvoir en changer, afin d'en assurer la transparence et de maintenir l'égalité des chances.

Un district ayant plusieurs candidats, ne peut en aucun cas, transférer un de ses candidats vers un autre District du DM 103 France.

Le candidat se présentant dans un District devra y résider ou y faire ses études musicales.

Article 4 – Date limite de dépôt des candidatures

Les dossiers d'inscription devront être adressés au Délégué de District Humanisme Jeunesse et Francophonie, ou au Chargé de Mission « Musique » qui présente le lauréat à la finale nationale, avant le **27 mars 2027**, ils devront être remplis en lettres capitales.

Seuls les dossiers complets et lisibles **seront acceptés** (bulletin d'inscription, certificat de scolarité du conservatoire ou de l'école de musique, fiche d'aptitude, autorisation parentale le cas échéant, autorisation publication d'images, photos, vidéos, photo du candidat, attestation d'assurance RC).

Article 5 – Déroulement des épreuves probatoires

Les épreuves probatoires se dérouleront avant le Congrès de Printemps du District, dans le lieu choisi par le Délégué de District de la Commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie, et par le Chargé de Mission Musique du District s'il existe, en accord avec leur Gouverneur.

Le Jury comprendra au maximum quatre membres non-Lions, tous professionnels de la musique, solistes ou pédagogues et sera présidé par l'un d'eux, avec voix prépondérante pour le Président en cas d'égalité des votes. Il désignera le lauréat et devra certifier de son niveau national, et ce, même s'il est le seul candidat.

A l'issue, le dossier du lauréat sera transmis par le Délégué du District à la Commission Nationale au Chargé de Mission National Musique, avec une photo du lauréat.

Un prix sera remis au lauréat lors du Congrès de Printemps du District au cours duquel, il interprétera une des deux œuvres exécutées lors des épreuves probatoires. En contrepartie, il s'engage à participer à la Finale Nationale qui aura lieu à LYON, lors de la Convention nationale du 3 au 5 juin 2027, y compris au concert public du jeudi soir prévu à l'Article 6.

Ce prix sera d'un montant de 500 €.

Les candidats disposeront de toutes les informations nécessaires 15 jours avant la date prévue du concours, avec les précisions leur permettant de se présenter : lieu, jour, et heure, moyens de transport, coordonnées de l'accompagnateur/trice.

Dans chaque District, les candidats exécuteront au moment des épreuves probatoires, l'œuvre imposée et l'une des deux pièces choisies dans le répertoire communiqué par le Président de la Lions European Music Competition – L.E.M.C. Les candidats mettront à la disposition du jury la partition de chaque œuvre interprétée.

Article 6 – Finale nationale

La Finale nationale sera organisée le jeudi 3 juin 2027 à LYON. Les lauréats de chaque district se produiront le matin (après tirage au sort). À l'issue de cette première épreuve, le jury sélectionnera les cinq finalistes.

Le lauréat du Concours sera présenté lors de la Convention nationale de LYON, le samedi 5 juin 2027, et interprétera l'œuvre de son choix, en accord avec le responsable du concours national.

Lors du concours, les candidats sélectionnés devront exécuter le programme interprété lors des épreuves probatoires, soit l'œuvre imposée et une pièce choisie dans le répertoire.

Les cinq finalistes interpréteront la 2ème œuvre choisie dans le répertoire, devant le Jury National, en session ouverte au public.

Finale publique du jeudi soir

Les cinq candidats finalistes se produiront lors d'un concert public organisé le jeudi 3 juin 2027 en soirée, de 18h00 à 20h00, dans un lieu défini par l'équipe organisatrice de la Convention nationale. Ce concert est ouvert aux membres Lions ainsi qu'au public extérieur.

L'entrée au concert est fixée à 15 € par personne, afin de contribuer au financement du concours.

Un intermède musical pourra être proposé pendant les délibérations du jury, en lien avec un conservatoire local.

Le Jury sera composé au maximum de quatre membres : artistes solistes, membres ou chefs d'orchestres de phalanges musicales de renom, pédagogues éminents, compositeurs ou chefs d'orchestre. Il sera présidé par l'un d'eux, et, en cas d'égalité des voix, le Président aura voix prépondérante. Aucun Lion ne pourra faire partie du jury, ni assister aux délibérations.

Les candidats acceptent que les photos ou vidéos prises pendant le concours puissent être diffusées ou projetées dans le cadre du Lions Club. Au-delà, une autorisation de droit à l'image devra être signée par l'instrumentiste ou son représentant.

Article 7 – Jurys

À noter, qu'il ne pourra y avoir d'ex-æquo. Les décisions du Jury de District et du Jury de la Finale Nationale seront sans appel. Un président du jury (en cas de litige il a une voix prépondérante), il est par ailleurs d'usage que le Président du jury soit la personnalité la plus en âge.

Article 8 – Forum Européen de Venise (Italie) du 4 au 7 novembre 2027

Le 1er Prix s'engage à participer au Grand Prix de Musique Européen « Thomas Kuti », qui aura lieu lors du 72ème Forum Européen de Venise (Italie) du 4 au 7 novembre 2027.

Sa participation sera prise en charge par le District Multiple 103 France.

Le déplacement à Venise du Lauréat National, s'effectuera avec le chargé de mission national musique au départ de Paris.

Le lauréat 1^{er} Prix désigné par le jury européen recevra un prix de 5.000 €, le second de 3.000 € et le troisième de 2.000 €.

Un prix du public d'un montant de 1.000 € pourra également être attribué.

Article 9 – Prise en charge de la logistique du concours, des candidats et des lauréats.

District d'origine (la référence reste au sein de chaque district, le budget 2026/2027 de son Gouverneur, voté par les délégués des clubs en Assemblée Générale, lors du congrès de Printemps 2026)

Prise en charge des frais liés aux épreuves probatoires – Prise en charge de l'accompagnement Piano et de l'accord du piano éventuellement – à voir avec le conservatoire d'accueil.

Prise en charge des frais de déplacement de son lauréat, au lieu retenu pour le Concours national sur la base SNCF 2nd classe ou tarif réduction jeune.

Prise en charge de la récompense de 500 €, décernée lors du congrès de printemps.

Prise en charge des frais d'inscription du lauréat : 70 € versés au DM 103, relatifs à la logistique du Concours National (le DDCN rappellera ceci à son trésorier de district).

District Multiple :

Prise en charge de l'hébergement pour tous les candidats à la finale. Prise en charge des frais de déplacement pour les membres du jury local. Prise en charge de l'hébergement et des frais de déplacement pour les membres du jury non locaux, pour le chargé de mission musique non local – hébergement 2 nuits (maxima), restauration (deux jours au maximum pour tous).

Les recettes issues de la billetterie du concert public du jeudi soir (15 € par personne, cf. Article 6) seront affectées au financement des coûts supplémentaires liés à l'organisation de cette soirée (location de salle, intermède musical, logistique...).

Le lauréat musique est invité à la soirée de l'amitié le vendredi 4 juin 2027 à Lyon. Il sera pris en charge pour son hébergement le jeudi soir, le vendredi soir et son déjeuner le samedi midi.

- Prise en charge des 3 récompenses de la finale nationale à Lyon :

- ✓ Premier Prix : 1.000 €, avec la prise en charge de sa participation au départ de son district d'origine sur la base d'un billet d'avion en classe économique au 72^{ème} Forum Européen de Venise (Italie) du 4 au 7 novembre 2027 (hébergement et restauration)
- ✓ Deuxième Prix : 500 €.
- ✓ Troisième Prix : 300 €.

Un diplôme de finaliste sera donné aux 5 premiers. Un diplôme de participation sera donné aux 15 candidats.

Les candidats mineurs pourront être accompagnés, toutefois, les frais des accompagnants, ne seront pas pris en charge. En cas d'impossibilité, l'enfant et ses parents ou la personne exerçant l'autorité parentale feront leur affaire du trajet entre leur domicile et le lieu de la Convention. Le Lions International DM103 France déclinant ainsi toute responsabilité concernant le transport et l'encadrement du candidat durant toute la période du concours.

Le candidat (ou la candidate) pourra être accompagné(e) d'un membre de sa famille. Les frais, transport, hébergement de l'accompagnant seront à la charge de ce dernier, il ne pourra prétendre à aucun défraiement.

Pour pouvoir assister au concours, les accompagnants devront en faire la demande auprès des organisateurs afin qu'un badge nominatif puisse leur être attribué gratuitement. Il ne sera pas attribué de façon systématique une chambre twin aux candidats, nous nous efforcerons de donner une telle chambre aux candidats mineurs en fonction de la jauge hôtelière.

Article 10 – Obligation du lauréat

Le lauréat national est tenu de mentionner son prix au Concours de Musique Thomas KUTI dans son C.V.

Article 11 – Assurances obligatoires - Droit à l'image

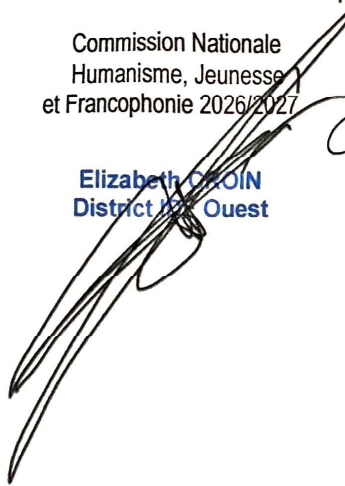
Tous les candidats devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile personnelle, ou celle de leurs parents. Le Lions International décline toute responsabilité inhérente aux dommages ou la perte des instruments des candidats durant les concours.

Une autorisation de publication d'images et d'enregistrement vidéo, en lien avec les épreuves du concours et le concert public du jeudi soir ouvert aux membres Lions et au public extérieur, sera demandée. Elle sera signée par le candidat ou le responsable légal.

À Paris, le 1^{er} juillet 2026

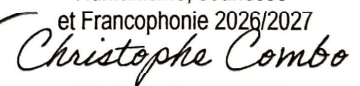
GOUVERNEUR de liaison
En charge des concours

Commission Nationale
Humanisme, Jeunesse
et Francophonie 2026/2027


Elizabeth OZON
District IDF Ouest

PRESIDENT

Commission Nationale
Humanisme, Jeunesse
et Francophonie 2026/2027

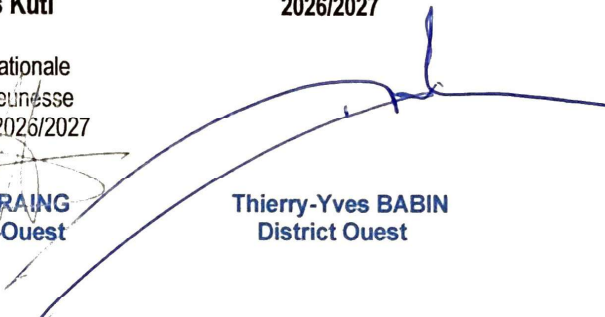

Christophe COMBO
District IDF Ouest

CHARGE de MISSION
Prix Thomas Kuti

Commission Nationale
Humanisme, Jeunesse
et Francophonie 2026/2027


Damien SORRAING
District Sud-Ouest

PRESIDENT du Conseil des Gouverneurs
2026/2027


Thierry-Yves BABIN
District Ouest